

**Zeitschrift:** Rapport annuel / Office central suisse du tourisme

**Herausgeber:** Office central suisse du tourisme

**Band:** 14 (1954)

**Rubrik:** Administraton

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## VII. Administration

### 1. Organes

#### a) *Membres*

En 1954 également, nous avons poursuivi énergiquement nos efforts tendant à augmenter le nombre des membres de notre Office. Dans ce but nous avons entrepris les actions suivantes : dès le début de l'année, des employés de nos agences ont continué les visites, commencées en 1953, aux hôteliers qui ne sont pas affiliés à la Société suisse des hôteliers ; sur 444 établissements, 40 se sont inscrits pour une contribution volontaire. Depuis lors, nous avons pu nous convaincre que la grande majorité de ces hôtels ne renouvellement plus leurs engagements après un premier versement.

De février à juillet, nous avons approché 40 communes : trois seulement ont acquis la qualité de membre, alors que trois autres nous envoyait un préavis favorable. Une lettre de sollicitation envoyée à treize membres de l'Association suisse des entreprises automobiles concessionnées n'a apporté qu'une adhésion ; par contre, nous en avons enregistré trois sur 18 membres de l'Association suisse des fabricants de chocolat. Nos démarches auprès de 70 skilifts, funilages et télésièges — entreprises en automne — ont donné pour résultat, jusqu'à la fin de l'année, trois inscriptions.

Nous avons accueilli un plus grand nombre de nouveaux membres, mais avons dû, par contre, enregistrer davantage de démissions. Le total de nos membres est passé, en 1954, de 325 à 329 et celui des contributions volontaires de 107 à 197.

La 14<sup>me</sup> Assemblée générale a eu lieu à l'Hospes, à Berne, le 18 mai. Elle a réuni, à nouveau, de très nombreux participants, malgré un temps froid et désagréable et, de plus, une salle de réunion peu appropriée. Au cours de la partie administrative, présidée par M. le Dr h. c. A. Meili, nos membres ont approuvé le rapport annuel et les comptes de l'année 1953 et fixé les lignes directives de notre propagande pour l'année 1954.

### b) Comité

Le Comité s'est réuni à trois reprises pendant l'année 1954 ; la 34<sup>me</sup> séance a eu lieu le 4 mars, la 35<sup>me</sup> le 23 avril et la 36<sup>me</sup> le 28 octobre 1954.

Au cours de sa 34<sup>me</sup> séance, le Comité a élu les membres du bureau pour la période administrative 1954/56 et confirmé, dans sa qualité de vice-président, M. le conseiller d'État G. Despland. Il a ensuite donné son accord au budget 1954, puis examiné attentivement le programme d'action pour les saisons de printemps, d'été et d'automne. Le 13<sup>me</sup> rapport annuel et les comptes de l'année 1953 ont été approuvés lors de la 35<sup>me</sup> séance du Comité. La séance d'automne a été consacrée essentiellement à l'étude du programme d'action pour la saison d'hiver 1954/55.

Le Bureau et le Comité se sont penchés, en 1954 également, avec beaucoup d'attention sur les problèmes relatifs au financement de l'OCST et ont suivi avec un intérêt particulier les travaux des différents groupes de travail de la Commission d'experts instituée par le Département fédéral des postes et chemins de fer. Enfin, le Comité a décidé que la direction de l'OCST devait continuer à entreprendre le maximum pour assurer un meilleur financement de cette institution.

### c) Bureau

Quatre séances du Bureau ont eu lieu en 1954 : les 11/12 février, le 1<sup>er</sup> avril, le 5 août et le 21 octobre. En plus des affaires courantes, telles que budget, comptes annuels, rapport annuel et programmes d'action, le Bureau s'est occupé particulièrement de la politique à observer à l'avenir à l'égard des agences. Il a pris connaissance de la proposition, émanant de Suisse romande, de supprimer le Siège auxiliaire de Lausanne et décida d'y donner suite. M. Haeberlin, directeur adjoint, ayant entre temps donné sa démission pour fin janvier 1955 — après de longues années de féconde activité — le Bureau a nommé son successeur, en la personne de M. Paul Martinet, jusqu'alors chef du Siège auxiliaire de Lausanne.

## 2. Personnel

L'état du personnel de l'OCST, au 31 décembre 1954, s'établit comme suit :

Zurich . . . . .	38	(36) dont 1 de passage
Lausanne . . . . .	6	( 6) dont 1 (1) à la demi-journée et 1 (1) volontaire
Agences . . . . .	186	(194) dont 2 (4) temporaires
Total . . . . .	230	(236) y compris les employés temporaires
Ou . . . . .	228	(231) personnes à postes fixes

Effectif des agences (\* sans vente de billets) au 31 décembre 1954 :

Amsterdam . . . . .	15	(15)
Bruxelles . . . . .	18	(17)
* Buenos Aires . . . . .	4	( 4)
* Le Caire . . . . .	4	( 4)
Francfort . . . . .	15	(27) dont (10) pour la Swissair
* Lisbonne . . . . .	5	( 5)
Londres . . . . .	38	(35)
Milan . . . . .	8	( 8)
New York . . . . .	20	(21)
Nice . . . . .	4	( 3)
Paris . . . . .	32	(32) dont 2 (2) temporaires
Rome . . . . .	7	( 7) dont 1 à la demi-journée
* San Francisco . . . . .	4	( 4)
Stockholm . . . . .	6	( 6)
Vienne . . . . .	6	( 6) dont 2 travaillent la moitié de la journée pour l'OCST

(Les chiffres entre parenthèses donnent l'effectif au 31 décembre 1953.)

L'effectif du personnel à poste fixe a pu être maintenu à peu près au même niveau qu'en 1953, bien que le mouvement d'affaires de nos agences ait considérablement augmenté cette dernière année. Nous espérons qu'il pourra suffire également pendant ces prochaines années.

Pendant les mois d'été, pour répondre au surcroît de travail, nous avons dû avoir recours à 28 aides temporaires, dont 22 fon-

tionnaires CFF mis à notre disposition par la direction des Chemins de fer fédéraux. Ces temporaires ont été attribués, en majorité, aux agences de Bruxelles, Londres et Paris.

M. le Dr J. Jörger a pris sa retraite, bien méritée, au 31 décembre 1954, après avoir assuré la direction de l'agence de Vienne depuis son ouverture en 1926. Nous saissons cette occasion pour lui exprimer toute notre reconnaissance et nos remerciements pour l'activité qu'il a déployée pendant tant d'années consacrées au tourisme suisse.

Dans le but de compléter la formation du personnel de nos agences, nous avons organisé un voyage d'instruction, en collaboration avec les CFF, du 26 septembre au 6 octobre 1954. Les questions ferroviaires constituaient le principal objet d'étude : visite de la gare de Bâle, des installations de chargement et des entrepôts de Romanshorn. Des discussions très utiles eurent lieu avec des représentants des différents services des CFF et des PTT sur l'établissement des horaires, les compositions de trains et la réservation des places ; de plus, toute une série de questions commerciales et administratives furent discutées avec la direction de l'OCST. Ces entretiens ont grandement favorisé une meilleure et plus étroite collaboration entre les entreprises de transport suisses et nos agences. Mais il s'agissait également de mieux faire connaître aux employés de nos agences l'importance et les besoins du tourisme automobile. C'est pourquoi un autre voyage d'instruction, effectué du 25 au 31 mai 1954, a été réservé à la visite du TCS, à Genève et de l'ACS, à Berne.

Nous avons, pour ainsi dire, complètement abandonné les voyages d'études individuels, comme il s'en était fait les années précédentes, au profit des voyages collectifs qui se sont révélés beaucoup plus instructifs.

### 3. Finances

Dans notre rapport annuel de 1953, nous avons mentionné que les Chambres fédérales avaient approuvé un postulat qui invitait le Conseil fédéral à mettre à l'étude les moyens d'engager les intéressés au développement du tourisme, à augmenter leur contribution annuelle à l'OCST. En conséquence, le Département fédéral

des postes et chemins de fer a désigné une commission d'experts chargée de l'étude du financement de l'Office central suisse du tourisme par les bénéficiaires du tourisme. Cette commission a été constituée le 18 février, au cours d'une séance présidée par feu le Dr h. c. J. Escher, conseiller fédéral. M. R. Gnägi, président du Conseil exécutif du canton de Berne, fut élu président, en sa qualité de représentant de la conférence des chefs des Départements cantonaux de l'économie publique.

Les tâches ont été réparties entre les groupes de travail suivants :

- I. *Groupe de travail chargé d'étudier l'organisation et les dépenses de l'OCST* sous la présidence de M. Alblas.
- II. *Groupe de travail pour délimiter le cercle des bénéficiaires du tourisme* sous la présidence de M. le conseiller national Kämpfen.
- III. *Groupe de travail chargé d'examiner la possibilité d'introduire une taxe de propagande touristique* sous la présidence de M. le Dr Buchli.
- IV. *Groupe de travail chargé de trouver une solution d'urgence ou une solution transitoire* sous la présidence de M. le conseiller national Aug. Schirmer.

Il faut espérer que les travaux de cette commission aboutiront à trouver, enfin, la solution du problème assurant à l'OCST une base financière stable. Il est urgent que notre Direction puisse concentrer toutes ses forces à la défense des intérêts touristiques suisses qui se trouvent aujourd'hui en face d'une très forte concurrence.

Les comptes de l'OCST ont été contrôlés. Les rentrées des cotisations des membres ne donnent lieu à aucune remarque particulière et s'inscrivent comme suit :

Cotisations payables à fin 1954 (non compris les contributions de la Confédération ni celles des administrations et établissements fédéraux) . . .	Fr. 1 064 621.50
Contributions volontaires . . . . .	» 9 140.—
Total . . . . .	Fr. 1 073 761.50
Montant encaissé à la fin de l'exercice 1954 . . .	» 1 070 616.50

L'insuffisance des ressources financières de l'OCST influence de façon toujours plus sensible nos actions de propagande à l'étranger. Il devient d'année en année plus difficile de nous aligner avec la concurrence sans cesse grandissante des pays étrangers, dotés de puissants moyens. Cela est d'autant plus regrettable que les prix pratiqués en Suisse actuellement constituent un atout précieux. L'OCST a dû renoncer, entre autres et pour un temps indéterminé, à intensifier les campagnes de publicité dans la presse de Grande-Bretagne et des USA, ou à ouvrir une seconde agence en Allemagne. La consolidation de la situation financière de l'OCST est devenue ainsi un problème d'importance vitale pour le tourisme suisse, branche essentielle de notre économie nationale.